

Privilège—M. Knowles

Voici ce que vous avez conclu:

Même si, personnellement, j'approuve les efforts de votre comité spécial des invalides des handicapés, j'estime que tout comité qui désire que ses délibérations soient télédiffusées doit d'abord obtenir l'autorisation de la Chambre.

Je me reporte aux raisons que vous avez données comme Orateur de la Chambre des communes en réponse à une demande officielle de décision que le président d'un comité spécial de la Chambre vous a adressée, car je pense qu'il importe de comprendre que votre décision ne dépendait ni de la nature du comité d'où la demande est venue ni de la nature de cette demande. Votre décision se fondait, comme votre lettre l'indique clairement, sur les délibérations du comité spécial concernant la télédiffusion et la radiodiffusion ainsi que sur ses conclusions et le fait qu'un comité qui lui aurait succédé n'avait pas eu l'occasion d'étudier l'une ou l'autre de ces questions. Je pense qu'il importe de ne pas l'oublier, non plus que ce que notre parti considère comme une décision claire et nette de l'Orateur de la Chambre des communes en réponse à une demande que le président d'un comité spécial de la Chambre lui avait faite en bonne et due forme.

Il serait bon que la Chambre sache exactement de quelle façon cette lettre est parvenue au comité. En fait, la réponse que le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Joyal) m'a donnée ne permettait pas de savoir au juste—et je suis certain que c'est de ma faute et non de la sienne—si c'était le greffier de son comité qui lui avait remis cette lettre. Il a dit que c'était le greffier de son comité. Il n'a pas précisé si c'était le greffier de son comité ou celui du comité spécial des invalides et des handicapés.

Je pense que les députés voudront savoir comment le greffier de ce comité avait en sa possession cette lettre dont peu de gens connaissaient l'existence et dont aucune copie n'avait été communiquée ni au leader du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), ni à moi-même ni—le gouvernement nous a donné sa parole—à aucun ministre de la Couronne. Je pense que nous voudrions tous que cette affaire soit tirée au clair.

Le leader du gouvernement à la Chambre a mentionné que le comité avait lui-même pris une décision sur cette question. Je voudrais seulement exposer deux arguments qui, je l'espère, ne susciteront pas de controverse. Premièrement, cette décision a bel et bien été prise par le parti. On s'est prononcé à 13 voix contre 11.

Une voix: Douze.

M. Clark: Excusez-moi, 12 contre 11? Treize contre 11. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) me rappelle que je ne devrais pas parler du nombre de voix. Je m'excuse d'avoir contracté l'habitude du leader du gouvernement à la Chambre. Mon collègue me dit qu'il n'y a rien d'irrégulier à cela, et je suis persuadé que vous m'interrompriez si c'était le cas, madame le Président. En fait, c'était un vote de parti. Les représentants des partis progressiste conservateur et néo-démocrate qui font partie de ce comité ont voté pour que la population ait le droit de voir et d'entendre ce qui

s'y passera. A l'exception du député de Lincoln (M. Mackay), les députés libéraux membres du comité ont refusé au public le droit de voir et d'entendre leurs délibérations.

Une autre chose à signaler, le député de Hochelaga-Maisonneuve, a indiqué qu'il n'entrait pas dans les attributions du comité de faire ce que la motion lui demandait. On peut donc supposer qu'un certain nombre de députés se sont prononcés contre la motion en pensant que l'objet de celle-ci allait peut-être à l'encontre d'une décision de Votre Honneur. Il est fort probable qu'il leur répugnait d'aller à l'encontre d'une décision que Votre Honneur avait rendue à la demande officielle d'un président d'un comité spécial de la Chambre des communes.

Le leader du gouvernement à la Chambre a parlé des décisions prises au Sénat et par la commission de la régie intérieure. Naturellement, les membres de l'autre endroit doivent accepter ce changement de procédure de même que le renvoi au comité spécial mixte, tout comme ils avaient accepté les modalités du mandat de ce comité. Personne n'en doute, et j'espère que cela se fera rapidement. J'ai même été impressionné par l'indépendance d'esprit de certains sénateurs libéraux, et j'espère que les députés suivront leur exemple.

Pour ce qui est des membres de la Commission de la régie intérieure, je veux simplement rappeler au leader du gouvernement ses propres paroles qui figurent à la page 4162 du *hansard*. Voici ce qu'il a dit:

Si le comité veut que ses travaux soient télédiffusés, il n'y aura qu'à s'occuper du problème de financement. Une subvention sera accordée au niveau de la Commission de la régie intérieure si on lui en fait la demande.

Le leader du gouvernement à la Chambre a bien précisé qu'une subvention serait accordée. Autrement dit, le 28 octobre, comme il le disait lui-même, le gouvernement ne s'opposait pas à financer la télévision des délibérations. Pour être prêt à donner au moins aux Canadiens le droit de voir et d'entendre les discussions au sujet de la constitution du Canada, il ne s'y opposera pas non plus ni maintenant ni plus tard.

A mon avis, ce qui est bien clair, c'est que la décision relève du gouvernement lui-même. C'est une décision que la Chambre des communes doit prendre et je suis heureux de voir que le gouvernement ait laissé tomber le voile du secret et qu'il est prêt à donner au moins aux Canadiens le droit de voir et d'entendre les discussions au sujet de la constitution du Canada.

Je tiens à faire quelques brèves observations à propos de ce que le leader du gouvernement à la Chambre a signalé quant au rapport provisoire et à la possibilité pour le comité mixte de faire un tel rapport. Selon lui, ou bien le mandat du comité est ambigu à ce sujet, ou bien il empêche le comité spécial mixte de demander l'autorisation de présenter un tel rapport. Si c'est vrai, je suis certain que c'est un oubli. Je ne voudrais pas croire pour ma part, et les Canadiens ne le voudraient pas non plus, que le gouvernement a empêché délibérément le comité mixte de présenter des rapports provisoires sur des questions qui lui tiennent à cœur.